



Escroquerie par european city guide

Par Visiteur

Sur le conseil d'un internaute qui a eu les memes deboires que moi, je vous contacte car je viens de recevoir une relance de la part de la societe espagnole european city guide pour une parution dans leur guide. a prioiri vous les connaissez deja... que faut il faire? payer ou ne rien faire? sur internet les multiples victimes conseillent d'envoyer une lettre à la repression des fraudes à paris?
merci de me conseiller par rapport à ce dossier

Par Visiteur

Bonjour Madame,

je viens de recevoir une relance de la part de la societe espagnole european city guide pour une parution dans leur guide.
Quel est le motif de leur relance? Avez vous conclu un contrat avec eux?

Cordialement

Par Visiteur

En juillet 2009 il m'ont fait parvenir un formulaire à completer avec mes coordonnées de ma societe nouvellement crée, à corriger pour une parution dans un annuaire. et j'ai eu la surprise en aout de recevoir une facture de 997 euors correspondant en fait à ce bon de commande me disent ils pour une insertion dans un guide europeen de la city. apres renseignement sur internet sur leur societe , j'ai pu voir que beaucoup de societe se sont faits embobinés par le libellé de leur formulaire.

Par Visiteur

Madame,

Etant donné que vous n'avez signé aucun document vous n'êtes pas engagée envers eux. De ce fait vous n'avez aucune souci à vous faire. Vous ne répondez pas à leurs relances, surtout vous ne payez pas. Étant donné qu'aucun contrat entre eux et vous n'existe ils ne peuvent rien tenter à votre rencontre.
Effectivement vous n'êtes pas la seule à faire l'objet d'une telle attitude de leur part.

Cordialement

Par Visiteur

Si par contre j'ai signé le formulaire avec le tampon de la societe. huppps!!!

Par Visiteur

Madame,

Dans ce cas je ne comprends pas pour quelle raison vous vous considérez comme une victime?
Ont ils respecté leurs obligations?

Cordialement

Par Visiteur

Je m'estime victime car leur formulaire est si mal formulé que moult personnes comme moi ont cru envoyé un papier de demande de renseignement et non pas une commande d'encart publicitaire dans un guide pour un montant de 997 euros. En sachant que cette société a déjà été condamnée pour les mêmes faits. J'ai déjà adressé un courrier aux services de répression des fraudes espagnoles qui m'ont répondu que "l'irrégularité de la pratique commerciale consiste à facturer des charges économiques pour des services qui en aucun cas ont été sollicités expressément par les destinataires qui sont les victimes de cette escroquerie" " les sociétés endommagées doivent présenter leurs dénonciations à la justice ordinaire de leur pays". C'est donc suite à ce courrier que je m'adresse à vous pour connaître la suite à envisager.

Par Visiteur

Madame,

Dans ce cas je pense que le mieux est de ne rien faire.

Dans l'hypothèse où la société vous poursuit en justice vous invoquerez la nullité du contrat pour vice du consentement.

Dans l'immédiat cela ne sert à rien de prendre les devants.

Étant donné que ce n'est pas la première fois, je pense qu'ils vont abandonner.

Cordialement